

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 29 mars 2021</p>
--

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf du mois de mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Lino Ventura, en raison de la crise sanitaire, sous la présidence de Madame Christine RICHARD, Maire.

Date de la convocation : 22 mars 2021

Présents : Christine RICHARD, Maire ; Tania LANGLAIS, Joël DRONNE, Adjoint ; Thierry MOREAU, Joël FROGET, Cédric CLAVREUL, Marion BODINEAU, Émerik GILBERT, Marguerite DELVAL, Maud LANGLAIS, Erwan CARAËS, Karine LAUNAY, Julien MICHELY, Wesley BOISARD, Conseillers Municipaux.

Excusée : Graziella LEBEAU qui a donné pouvoir à Christine RICHARD.

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20 heures 10.

Secrétaire de séance : Émerik GILBERT.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

ORDRE DU JOUR :

1. Compte Administratif et Compte de Gestion 2020
2. Affectation du résultat
3. Budget Primitif 2021
4. Aire de camping-cars
5. Location terrain
6. Questions diverses

DCM2021/08 – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2020

Après lecture du Compte Administratif 2020 établi par le Maire et le Compte de Gestion 2020 établi par Madame Catherine CHAIX, Comptable du trésor, tous les deux identiques, Monsieur Joël DRONNE a été désigné Président pour le vote.

Section de fonctionnement :

DÉPENSES	340 122,75 €
RECETTES	329 827,35 €
REPORT N-1	302 358,58 €
EXCÉDENT	292 063,18 €

Section d'investissement :

DÉPENSES	152 872,43 €
RECETTES	40 225,26 €
REPORT N-1	3 600,14 €
DÉFICIT	109 047,03 €

Monsieur Joël DRONNE soumet le compte administratif et le compte de gestion 2020 au vote : ils sont adoptés à l'unanimité par le conseil municipal.

DCM2021/09 – AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le conseil municipal, sous la Présidence de Madame Christine RICHARD, Maire, après avoir examiné le compte administratif de la commune, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de **292 063,18 €**

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-10 295,40 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	302 358,58 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	292 063,18 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-109 047,03 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0,00 €
Besoin de financement F	=D+E -109 047,03 €
AFFECTATION = C	=G+H 292 063,18 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	109 047,03 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	183 016,15 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00 €

DCM2021/10 – BUDGET PRIMITIF 2021

Madame Christine RICHARD, Maire, présente le Budget Primitif 2021.

Section de fonctionnement :

DÉPENSES 493 554,15 €

RECETTES 493 554,15 €

Section d'investissement :

DÉPENSES 254 498,83 €

RECETTES 254 498,83 €

Madame Christine RICHARD soumet le budget primitif 2021 au vote : il est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

DCM2021/11 – AIRE DE CAMPING-CARS

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de facturer **5 € par jour** à partir du 01/05/2021 toute personne stationnant sur l'aire de camping-cars à compter du 4^{ème} jour de présence, pour nous dédommager des frais d'électricité et d'eau.

DCM2021/12 – LOCATION TERRAIN

Pour faire suite à une demande de location de terrains, Madame le Maire propose au conseil municipal de louer les parcelles B 599, superficie de 5 810 m² et B 601, superficie de 5 480 m², soit 11 290 m², situées près du dépôt communal, pour la somme de 150 € / an, comme le terrain de Grohier. Il est entendu que la commune ne fera pas de clôture et que le terrain devra être libéré pour le vide-grenier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité et décide que le loyer sera de 150 € par an.

QUESTIONS DIVERSES

1. Madame le Maire a rappelé la réglementation concernant le brûlage des déchets verts.
2. La borne APIVET a été installée à l'Espace Lino Ventura le 19 mars.
3. Le Bac de Prignes sera mis à l'eau le 30 mars pour une mise en service le 2 avril.
4. Les dispositifs « effaroucheurs d'oiseaux » sont autorisés du 1^{er} avril au 30 juin 2021.
5. L'arrêté du port du masque est prolongé jusqu'au 31 mai 2021.

Plus personne ne demandant la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22 h 25.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.